

**DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :            En exercice :            15  
Présents :                            11  
Votants :                              13  
**Quorum atteint**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, Maire, en présence des conseillers municipaux : COINTE Catherine, GONIN Frédéric, GUICHARD Nicolas, LE MEUR Hélène, PERCHE Stéphane, PERROT Paul, PROD'HOMME Serge, REY Christian, CHEVALIER Hélène, BOUNIOL Amandine.

Date de convocation : 14 février 2025

Date d'affichage : 14 février 2025

Absente représentée : GUERIN Freddy représenté par Hélène CHEVALIER - LARAT Cyril représenté par Amandine BOUNIOL

Absents : POUZIN Laurent - DELENCRE Florian    Secrétaire de séance : Frédéric GONIN

**N° 03-2025 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme LE MEUR Hélène, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par Mr Etienne LARAT, le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	125 084.37	0.00	0.00	0.00	125 084.37	0.00
Opérations de l'exercice	195 479.07	389 474.71	360 822.10	463 717.22	556 301.17	853 191.93
<b>TOTAUX</b>	<b>320 563.44</b>	<b>389 474.71</b>	<b>360 822.10</b>	<b>463 717.22</b>	<b>681 385.54</b>	<b>853 191.93</b>
Résultats de clôture	0.00	193 995.64	0.00	102 895.12	0.00	296 890.76
Reste à réaliser	503 340.00	594 243.00			503 340.00	594 243.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>823 903.44</b>	<b>983 717.71</b>	<b>360 822.10</b>	<b>463 717.22</b>	<b>1 184 725.54</b>	<b>1 447 434.93</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0.00</b>	<b>159 814.27</b>	<b>0.00</b>	<b>102 895.12</b>	<b>0.00</b>	<b>262 709.39</b>

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La présente délibération sera exécutoire :

- A compter de la transmission complète au représentant de l'Etat
- Après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés.  
Pour extrait conforme.

Le Maire - Etienne LARAT

